

Page : 1 / 8

Révision nr : 6

Date : 28 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 2 / 6 / 2014

Erythrosine 239

312820

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Erythrosine 239

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Dispositif médical de diagnostic in vitro.

Réservé à un usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : RAL DIAGNOSTICS Site Montesquieu

33650 MARTILLAC FRANCE

Tel: +33 (0) 5 57 96 04 04 Fax: +33 (0) 5 57 96 04 05

www.ral-diagnostics.com

Email: commercial@ral-diagnostics.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA : +33 (0) 1 45 42 59 59

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) Nº 1272/2008 (CLP)

• Dangers pour la santé : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention - (CLP : Acute Tox. 4) - H302

• Dangers pour l'environnement : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 4 - (CLP : Aquatic Chronic 4)

- H413

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogramme(s) de danger



Pictogramme(s) de danger
 GHSO7
 Mention d'avertissement
 Attention

• Mention de danger : H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

- Intervention : P301+P312+P330 - EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un

médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucun dans des conditions normales.

RAL DIAGNOSTICS

Site Montesquieu 33650 MARTILLAC FRANCE Tel: +33 (0) 5 57 96 04 04 Fax: +33 (0) 5 57 96 04 05

www.ral-diagnostics.com

Email: commercial@ral-diagnostics.fr



Page : 2 / 8

Révision nr : 6

Date : 28 / 4 / 2016

Remplace la fiche: 2 / 6 / 2014

Erythrosine 239

312820

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Substance / Préparation : Préparation.

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

 Nom de la substance
 Valeur(s)
 n° CAS
 n° EINECS
 Index CE
 REACH
 Classification

 Erythrosine B
 :
 env. 60 %
 568-63-8
 240-474-8
 ---- ---- Acute Tox. 4 (Oral);H302 Aquatic Chorus 4;H413

C.I. (index couleur): 45430 RETECS#: 5950000

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins

• Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Contact avec la peau
 Consulter un médecin si des indispositions se développent.
 Contact avec les yeux
 Rincer à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation se développe.
 Ingestion
 Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

• Inhalation : Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite

d'une exposition excessive par inhalation. Gorge sèche. Maux de tête.

• Contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions

normales d'utilisation.

• Contact avec les yeux : Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions

normales d'utilisation.

• Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré.

L'ingestion d'une petite quantité de ce produit peut présenter un danger pour la santé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun danger significatif.

5.3. Conseils aux pompiers

Classe d'inflammabilité : Non combustible.

Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection

respiratoire.

RAL DIAGNOSTICS

Site Montesquieu 33650 MARTILLAC FRANCE
Tel: +33 (0) 5 57 96 04 04 Fax: +33 (0) 5 57 96 04 05

www.ral-diagnostics.com

Email: commercial@ral-diagnostics.fr



Page : 3 / 8

Révision nr : 6

Date : 28 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 2 / 6 / 2014

Erythrosine 239

312820

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions pour les personnes : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Un équipement de protection

respiratoire peut être nécessaire.

6.2. Précautions pour l'environnement

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mesures après fuite / épandage : Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour

élimination. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Général : Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/explosion et

de danger pour la santé.

Manipulation : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de

fumer, et avant de quitter le travail.

Mesures techniques de protection : Captation des poussières (aspiration)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible.

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection individuelle









• Protection respiratoire : En cas de risque de production excessive de poussières. Utiliser des masques de protection

type N95 (US) ou de type P1 (EN 143) pour se protéger des niveaux de poussières. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

• Protection des mains : Gants. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la

Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. En cas d'immersion:

Matière : caoutchouc nitrile. Epaisseur minimum: 0.10 mm. Temps de pénétration: Non testé.

Matériel proposé : Touch N Tuff® (Ansell 92-500 ou 92-670).

En cas d'éclaboussures: Matière : caoutchouc nitrile. Epaisseur minimum: 0.10 mm. Temps de pénétration: Non testé.

Matériel proposé : Touch N Tuff® (Ansell 92-500 ou 92-670).

Source des données: Ansell Healthcare Europe N.V., Riverside Business Park, Block J,

RAL DIAGNOSTICS

Site Montesquieu 33650 MARTILLAC FRANCE Tel: +33 (0) 5 57 96 04 04 Fax: +33 (0) 5 57 96 04 05

www.ral-diagnostics.com

Email: commercial@ral-diagnostics.fr



Page : 4 / 8

Révision nr : 6

Date : 28 / 4 / 2016

Remplace la fiche: 2 / 6 / 2014

Erythrosine 239

312820

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

Boulevard International 55, B-1070 Brussels, Belgium, Tel. +32 (0)2 528 74 00, e-mail :

info@ansell.eu.

• Protection de la peau : Porter un équipement de protection adéquat. Choisir une protection corporelle en relation

avec la dangerosité du produit, de sa concentration et des quantités utilisées en fonction du

poste de travail.

• Protection des yeux : Lunettes. Utiliser un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes

gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166(EU).

• Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Hygiène industrielle : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire l'exposition aux

poussières. Des rince-oeil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y

a risque d'exposition.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect

Etat physique : Microgranules.
Couleur : Rouge.

9.1.b. Odeur

Inodore.

9.1.c. Seuil olfactif

Aucune donnée disponible.

9.1.d. pH

Aucune donnée disponible.

9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

Aucune donnée disponible.

9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

Aucune donnée disponible.

9.1.g. Point d'éclair

Aucune donnée disponible.

9.1.h. Taux d'évaporation

Aucune donnée disponible.

9.1.i. Inflammabilité

Aucune donnée disponible.

9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)

Aucune donnée disponible.

9.1.k. Pression de vapeur

Aucune donnée disponible.

9.1.I. Densité de vapeur

Aucune donnée disponible.

9.1.m. Densité relative

9.1.n. Solubilité

RAL DIAGNOSTICS

Site Montesquieu 33650 MARTILLAC FRANCE
Tel: +33 (0) 5 57 96 04 04 Fax: +33 (0) 5 57 96 04 05

www.ral-diagnostics.com

Email: commercial@ral-diagnostics.fr



Page : 5 / 8

Révision nr : 6

Date : 28 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 2 / 6 / 2014

Erythrosine 239

312820

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

Aucune donnée disponible.

9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

Aucune donnée disponible.

9.1.p. Température d'auto-inflammabilité

Aucune donnée disponible.

9.1.q. Température de décomposition

Aucune donnée disponible.

9.1.r. Viscosité

Aucune donnée disponible.

9.1.s. Propriétés explosives

Aucune donnée disponible.

9.1.t. Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité physico-chimique : Stable dans les conditions normales de température et de pression.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières à éviter

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë
 Sur les ingrédients

Erythrosine B : Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 1840

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Aucune donnée disponible.
 Lésions oculaires graves/irritation : Aucune donnée disponible.

oculaire

• Sensibilisation respiratoire ou : Aucune donnée disponible.

cutanée

RAL DIAGNOSTICS

Site Montesquieu 33650 MARTILLAC FRANCE Tel: +33 (0) 5 57 96 04 04 Fax: +33 (0) 5 57 96 04 05

www.ral-diagnostics.com

Email: commercial@ral-diagnostics.fr



Page: 6/8

Révision nr:6 Date: 28 / 4 / 2016

Remplace la fiche: 2 / 6 / 2014

Erythrosine 239

312820

SECTION 11. Informations toxicologiques (suite)

· Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Aucune donnée disponible.

: Aucune donnée disponible.

 Cancérogénicité • Toxicité pour la reproduction • Toxicité spécifique pour certains

: Aucune donnée disponible. : Aucune donnée disponible.

organes cibles — exposition unique Toxicité spécifique pour certains

: Aucune donnée disponible.

organes cibles - exposition répétée Danger par aspiration Effets potentiels sur la santé

: Aucune donnée disponible. : Nocif en cas d'ingestion. : Aucune donnée disponible.

• Signes et symptomes d'une exposition

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Sur les ingrédients

Erythrosine B

: CL50-48 Heures - poisson [mg/l] : (oryzias latipes) 500

12.2. Persistance - dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Ne pas rejeter dans l'environnement.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination des déchets

: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou

spéciaux.

RAL DIAGNOSTICS

Site Montesquieu 33650 MARTILLAC FRANCE Tel: +33 (0) 5 57 96 04 04 Fax: +33 (0) 5 57 96 04 05

www.ral-diagnostics.com

Email: commercial@ral-diagnostics.fr



Page : 7 / 8

Révision nr : 6

Date : 28 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 2 / 6 / 2014

Erythrosine 239

312820

SECTION 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

• No ONU : Non réglementé.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

• Désignation officielle de transport : Non réglementé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquette(s) de danger
 Classe
 I.D. n°:
 Non réglementé.
 Non réglementé.
 Non réglementé.
 Non réglementé.
 Non réglementé.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR
 Groupe d'emballage IMO
 Groupe d'emballage IATA
 Non réglementé.
 Non réglementé.

14.5. Dangers pour l'environnement

• IMDG-Pollution marine : Non réglementé.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures d'urgence en cas d'accident

• Code IMO-IMDG : FS : Non réglementé.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

SECTION 16. Autres informations

Texte phrases H des substances : H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Révision : 6

Date d'impression : 28 / 4 / 2016

Autres données : Produit destiné à un usage exclusivement professionnel.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 453/2010 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

RAL DIAGNOSTICS

Site Montesquieu 33650 MARTILLAC FRANCE Tel: +33 (0) 5 57 96 04 04 Fax: +33 (0) 5 57 96 04 05

www.ral-diagnostics.com

Email: commercial@ral-diagnostics.fr



Page: 8 / 8
Révision nr: 6

Date: 28 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 2 / 6 / 2014

Erythrosine 239

312820

Fin du document

RAL DIAGNOSTICS

Site Montesquieu 33650 MARTILLAC FRANCE
Tel: +33 (0) 5 57 96 04 04 Fax: +33 (0) 5 57 96 04 05

www.ral-diagnostics.com

Email: commercial@ral-diagnostics.fr